

LA STÉRILISATION, POUR ÉRADICUER L'ERRANCE FÉLINE ET SES CONSÉQUENCES



One Voice s'engage aux côtés des municipalités
et les aide à respecter leur obligation légale
de protection des chats errants.



CADRE LÉGAL

Le maire, responsable légal des chats errants de sa commune

Les obligations des mairies découlent des articles L. 211-22 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 3 avril 2014 et de ses annexes.

Plus particulièrement, le maire est tenu de mettre en place les formalités de l'article L. 211-27 dudit Code préalablement à toute capture et mise en fourrière animale. Cet article prévoit la mise en place de campagnes d'identification, stérilisation et relâchage des chats errants sur le territoire de la commune, à l'initiative de la mairie ou d'une association locale.

La capture des animaux et leur placement en fourrière ne peuvent avoir lieu que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L. 211-27 du Code rural ne peut être mis en place.

L'identification des chats est obligatoire

L'identification des chats, chiens et carnivores domestiques est obligatoire conformément à l'article L. 212-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Les chats doivent donc être identifiés soit par tatouage soit par puce électronique et déclarés auprès de l'I-CAD.



DIFFÉRENCE ENTRE CHAT LIBRE, ERRANT OU DE MAISON



Un chat errant est un chat sans famille qui n'est ni identifié, ni soigné. Il est totalement livré à lui-même.



Un chat « libre » est un chat qui vit dehors mais qui a été stérilisé et identifié. Il est alors sous la protection de la structure à laquelle il est identifié (mairie ou association).



Un chat dit « de maison » est un chat qui a un foyer et une famille qui s'occupe de lui. Son identification est obligatoire, tout comme le fait de lui prodiguer les soins nécessaires à son bien-être.

UNE POPULATION EN CONSTANTE AUGMENTATION

+ de

11 000 000

de chats errants en France.

10 000

chatons en 7 ans

peuvent naître d'une chatte
et sa descendance.

Contre la surpopulation féline, une seule solution efficace : la stérilisation systématique

À travers le monde, différentes stratégies ont déjà été tentées pour juguler l'errance des chats et ses conséquences. Les conclusions des études menées sont formelles : seule la stérilisation systématique des chats permet d'enrayer l'augmentation des populations.

QUE FAIT-ON AILLEURS ?



Dans un quartier de Chicago (Illinois, États-Unis), les populations errantes ayant fait l'objet d'un programme de Capture/Stérilisation/Relâchage ont diminué de 54 à 82 %.

Source : Sephar, D., Wolf, P., A case study in citizen science: the effectiveness of Trap-neuter-Return Program in a Chicago neighborhood, in : *Animals*, vol. 8, n° 1, 2018, pp. 1-15.



L'abattage

des chats errants, en plus d'être contraire à l'éthique, est inefficace !

Une population abattue sera automatiquement remplacée par une nouvelle population parfois plus nombreuse.

C'est une solution cruelle qui n'est pas pérenne.



La méthode stérilisation/identification/relâchage

est la plus durable, en plus d'être la moins coûteuse.

Avec la castration, certains chats conservent leur comportement territorial et empêchent l'arrivée de nouveaux venus. La population est stabilisée, assainie, et le bien-être animal respecté !

MAÎTRISER UNE POPULATION DE CHATS LIBRES : INTÉRÊTS ET AVANTAGES POUR LES MUNICIPALITÉS

La surpopulation féline pose de nombreux problèmes à la fois éthiques, sanitaires et environnementaux. Elle peut également rendre la cohabitation entre chats et riverains difficile, quelle que soit l'affinité des humains avec eux : marquage urinaire, miaulements, bagarres, propagation de maladies aux chats de maison, prédation sur la petite faune sauvage, etc.

La gestion durable des populations de chats « libres » au sein d'une commune permet de réguler la surpopulation féline et ses conséquences directes.

ANIMAUX DOMESTIQUES



Contrairement à la croyance populaire, les individus nés de parents errants restent des animaux domestiques et ce même après plusieurs générations. Ainsi, livrés à eux-mêmes, les chats errants chercheront systématiquement à se rapprocher des habitations pour trouver de la nourriture et un abri.

Avantages d'une gestion durable de l'errance :

- Diminution drastique des naissances,
- Stabilisation de la population de chats libres,
- Diminution de la transmission des maladies,
- Diminution des nuisances sonores, olfactives et des bagarres,
- Diminution de la prédation sur la petite faune sauvage,
- Respect du bien-être animal : les chats libres sont nourris, soignés et protégés.

De plus, par leur présence et leur communication non verbale, les chats apportent à de nombreuses personnes un soutien moral, une distraction ou encore un sentiment d'apaisement. Cela est particulièrement vrai pour les gens fragiles ou isolés.

Les campagnes de stérilisation vectrices de paix sociale ?

La mise en place d'une campagne de stérilisation et d'un plan de gestion durable des chats errants permet également d'apaiser les conflits éventuels entre protecteurs et détracteurs.

AVANTAGES POUR LES DÉTRACTEURS

- Réduction de toutes les nuisances associées à l'errance.
- Réduction de la population féline errante à long terme.

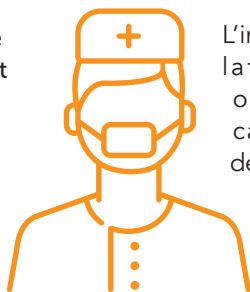
AVANTAGES POUR LES PROTECTEURS

- Respect des animaux et de leur bien-être (soins, nourrissage, abris).
- Implication des associations et bénévoles dans la mise en place de politiques publiques.



COMMENT METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION

- Dans le cadre d'une campagne de stérilisation, les chats errants sont **capturés, conduits chez un vétérinaire, stérilisés et identifiés.**
- Après une courte période de convalescence, ils sont relâchés sur leur lieu de capture.



L'information de la population est également obligatoire avant toute campagne de capture des chats. Elle permet aux détenteurs de chats de prendre leurs dispositions afin que leurs animaux ne soient pas capturés. Lors-

qu'elle présente clairement les objectifs poursuivis (soins des chats errants et réduction de leur population par la stérilisation), elle permet également d'obtenir l'aide active des riverains.

Il est recommandé de diversifier les modes de communication utilisés pour toucher le plus de personnes possible : affichages publics, bulletins municipaux, publications sur les réseaux sociaux, etc.

Créer une convention avec une association

Les associations ayant une bonne connaissance des chats présents sur le territoire et de leurs habitudes, elles seront une aide précieuse pour la mise en place d'un plan de gestion efficace. Nombreuses sont celles qui, en plus des stérilisations, assurent le nourrissage quotidien des chats et leur suivi sanitaire. Par ailleurs, grâce à leur réseau, celles-ci peuvent également placer les animaux sociables en famille d'accueil en vue d'une adoption.

Si aucune association n'est présente sur place, il est possible de faire appel aux nourrisseurs agissant sur la commune et de les accompagner dans la création de leur structure.

Publication d'un arrêté et affichage public

Seul un arrêté du maire peut autoriser une campagne de stérilisation des chats de la commune.

Un exemple d'arrêté peut vous être fourni sur simple demande à info@one-voice.fr.



Après sa capture, un vétérinaire le stérilisera.

Financement

- Avant toute chose, il est conseillé d'établir un état des lieux des colonies de chats présentes sur la commune pour estimer leur nombre et donc le coût des stérilisations/identifications.

1 - Aide de l'État

La loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale (art. 12) prévoit que l'État, les collectivités territoriales et les EPCI* à fiscalité propre volontaires peuvent mettre en commun leurs compétences et leurs moyens par le biais d'une convention dans le but d'améliorer la prise en charge des populations de chats errants.

Les collectivités peuvent donc se rapprocher des EPCI et de l'État pour la mise en place d'une convention.

**Établissements publics de coopération intercommunale*

2 - Les vétérinaires

De nombreux vétérinaires font bénéficier les associations et les collectivités de tarifs préférentiels pour la stérilisation et l'identification des chats sans famille. Il est recommandé de les démarcher pour connaître leurs tarifs. Par ailleurs, les associations locales mettent souvent en place des partenariats avec certains vétérinaires et pourront donc en faire bénéficier la mairie si une convention est signée.

3 - Les fondations

Certaines fondations de protection animale offrent aux mairies des « bons de stérilisation » afin de les aider sur le plan financier. Il est vivement recommandé de se renseigner sur ces aides et d'en faire la demande.

À LA SOURCE DU PROBLÈME

Une étude menée par Gaïa en 2015 a révélé qu'« à la source du problème des chats errants se trouvent les chats domestiques (ndla : ayant une famille) non stérilisés, et donc l'absence d'obligation de stérilisation de ceux-ci. » En effet, l'abandon sauvage des portées non désirées, tout comme celui des adultes devenus encombrants, alimentent sans fin les populations errantes. Il en est de même pour les chats mâles non stérilisés mais libres de sortir et donc de se reproduire.

Source : Gaïa (Voice Of The Voiceless) (2015) : Politiques de gestion des chats errants dans les villes et communes de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Enquête réalisée entre le 1^{er} février et le 3 avril 2015.

La sensibilisation des habitants, un maillon essentiel dans la lutte contre l'errance féline

L'errance féline trouvant sa source chez les particuliers qui ne font pas stériliser leurs animaux, il est fortement recommandé aux collectivités de mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès de leurs administrés. De très nombreuses ressources existent et peuvent être utilisées. One Voice peut vous fournir de la documentation et des outils pédagogiques sur simple demande à info@one-voice.fr.

CHATIPI, LE PROGRAMME DE ONE VOICE POUR LES CHATS SANS ABRI

- Contre l'errance féline, One Voice
- a créé Chatipi. Le programme
- aide les maires à respecter**
- leur obligation légale de**
- protection des chats errants**
- en les accompagnant dans**
- la création d'un lieu de vie**
- pour eux.**

Les chats stérilisés et relâchés doivent pouvoir s'y protéger des intempéries et de la violence, y être nourris, abreuvés et bénéficier d'un suivi sanitaire.

Ces lieux d'accueil, qui peuvent être implantés dans un espace public ou dans l'enceinte d'une structure d'accueil ou de

santé (EHPAD, hôpital, Maison d'Accueil Spécialisée...), sont l'occasion de mieux respecter les chats et générateurs de liens entre les habitants de la commune.

Pour plus d'informations :

www.chatipi.fr



Chatipi de Villeneuve-les-Béziers



**ONE
VOICE**

One Voice

1A place des Orphelins
67065 Strasbourg Cedex
www.one-voice.fr